

Etude sur les frais de gestion de fortune Emission *Kassensturz* du 22 novembre 2011

Dans son émission du 22 novembre 2011, *Kassensturz* a de nouveau présenté l'étude existant depuis le 30 mai 2011 sur les frais de gestion de fortune dans le 2^e pilier. Qu'il soit permis de dire ceci à cet égard:

1. La direction, la commission des placements, ainsi que le Conseil d'administration et le Conseil de fondation de la CPE ont analysé l'étude en détail après sa parution. Ils ont examiné les potentiels d'économie mentionnés et appliqué les mesures appropriées dans autant que possible.
2. Par rapport à l'étude, la CPE, avec des coûts représentant environ 0,34 % des placements, est une des caisses de pension qui affiche les frais de gestion de fortune les plus faibles.
3. La CPE poursuit une stratégie de placement laissant une très faible place aux *hedge funds*, raison pour laquelle ce domaine occasionne peu de coûts.
4. En définitive, ce ne sont pas les frais de gestion de fortune qui sont déterminants pour le montant des rentes, mais les rendements obtenus. A ce titre aussi, la CPE se situe dans le groupe de tête des caisses de pension si l'on établit une comparaison sur plusieurs années. Notre stratégie de placement privilégiant le long terme et notre gestion professionnelle du portefeuille nous ont non seulement permis de dépasser notre propre valeur de référence interne en comparaison pluriannuelle, mais aussi de nous situer parmi les 10 meilleures sur 100 caisses de pension comme le révèle une étude comparative menée sur les rendements obtenus au cours des six dernières années.

Contrairement aux allégations de *Kassensturz*, les problèmes effectifs que rencontrent les caisses de pension à l'heure actuelle ne résident pas dans le montant des frais administratifs ou des frais de gestion de fortune. Les problèmes auxquels est confronté le 2^e pilier en Suisse ont leur origine dans la faiblesse des taux d'intérêt. Si les taux ne remontent pas durablement dans un délai prévisible, les prestations de prévoyance ne pourront plus de financer au niveau actuel. Ce fait est connu depuis longtemps déjà par delà les professionnels du 2^e pilier. Par ignorance, ce fait n'a malheureusement été évoqué ni par *Kassensturz* ni par M. Strahm dans l'émission d'hier.

**CPE Caisse Pension Energie société coopérative
CPE Fondation de prévoyance Energie**

Zurich, le 23 novembre 2011